



Association
des Amis et des Anciens
des Rives du Rhône

COMMUNIQUE DE PRESSE

(sous embargo jusqu'au 2 juin 2017 à 6h00)

Foyers Rives-du-Rhône de Sion et Salvan

Vers des « Foyers en liberté »

St-Maurice, le 2 juin 2017. **L'Association des Amis et des Anciens des Rives-du-Rhône – une association forte de 1600 membres constituée pour soutenir l'action thérapeutique des foyers des Rives-du-Rhône à Sion et François-Xavier Bagnoud à Salvan - met fin au contrat de collaboration et de location des locaux qui la lie depuis 1992, d'abord à la Ligue Valaisanne contre les Toxicomanies, puis à Addiction Valais depuis la création de cette fondation en 2012. L'association entend ainsi pérenniser le concept thérapeutique mis en place il y a plus de 36 ans au travers de ses propres structures, et ce dès 2018.**

Réuni en séance le 31 mai 2017, le comité de l'Association des Amis et des Anciens des Rives-du-Rhône a pris acte de la récente décision du Conseil de la Fondation Addiction Valais de licencier sans ménagement Monsieur Xavier Roduit, directeur des Foyers des Rives-du-Rhône et François-Xavier Bagnoud. Ce licenciement est le long aboutissement du fossé important qui s'est peu à peu creusé entre la Fondation Addiction Valais, actuellement à la tête des deux foyers, et l'association des Amis et des Anciens des Rives-du-Rhône, malgré les attentes de cette dernière quant à la mise en place d'un dialogue constructif et ouvert.

Un non-respect de la convention de 1992

Le comité de l'Association des Amis et des Anciens des Rives-du-Rhône constate que la situation présente, qui lui est imposée, ne respecte en rien la convention signée en 1992 avec la Ligue Valaisanne contre la toxicomanie. Il est également convaincu qu'Addiction Valais n'a pas l'intention de poursuivre l'action thérapeutique développée de concert par les deux foyers sur les deux sites actuels de Sion et Salvan malgré les listes d'attente permanentes.

Fin de bail pour le foyer de Salvan

La convention liant l'Association des Amis et des Anciens des Rives-du-Rhône et la Fondation Addiction Valais est ainsi dénoncée pour son prochain terme, à savoir au plus tard au 30 juin 2017 pour le 31 décembre 2017. Le comité de l'association communiquera formellement cette décision à la Fondation Addiction Valais dans les jours à venir. Conséquence de cette dénonciation, le contrat de bail pour les bâtiments de Salvan – qui lie l'association en sa qualité de propriétaire à la Fondation Addiction Valais – sera résilié. Afin de privilégier une séparation constructive et efficiente, l'association demandera l'arbitrage de l'Etat du Valais.

Vers la mise en place d'une nouvelle structure

Dans le cadre de ces changements majeurs, le comité de l'association a logiquement décidé d'engager sans tarder des démarches en vue de mettre en place ses propres structures résidentielles, dans la continuité de travail mené à bien jusqu'à présent. Il tient en effet à garantir la pérennité d'un concept thérapeutique mis en place il y a un peu plus de 36 ans et en évolution quotidienne pour répondre aux besoins des personnes souffrant d'addiction en Valais, et plus largement en Suisse romande. Un chef de projet sera donc prochainement nommé par le comité de l'Association des Amis et des Anciens des Rives-du-Rhône pour concrétiser cette nouvelle orientation.

Personne de contact

Xavier Lavanchy, président de l'association, tél. prof. 024 485 29 90 / portable 079 699 23 27